

Diplôme de licencié.

Numéro d'inventaire : 1979.12322

Auteur(s) : Gabriel Théodore Olivier

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Aix)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1806

Description : Feuille de parchemin jaunie et tachée. Papier collé au verso. Fortes pliures. Texte imprimé avec mentions manuscrites et paraphes à l'encre noire. Timbres à l'encre noire.

Mesures : hauteur : 206 mm ; largeur : 312 mm

Notes : Diplôme de licencié délivré par l'Ecole de droit d'Aix à Gabriel Olivier le 9 juillet 1810. L'impétrant a soutenu un acte public, prescrit aux élèves des Ecoles centrales aspirant au grade de licencié. Timbre de l'Ecole de droit d'Aix et de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Mots-clés : Diplômes universitaires

Droit et sciences économiques

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Aix-en-Provence

Nom du département : Bouches-du-Rhône

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence

ÉCOLE DE DROIT
D'AIX.
DIPLOME
DE LICENCIÉ.

Nous soussignés Directeur et Professeurs en l'Ecole de Droit d'Aix, en exécution de la loi du 22 ventose an 12, et conformément au procès-verbal de la séance de ce jourd'hui, à laquelle le sieur *Gabriel Théodore Francis de Pale Olivier* natif d*Avignon* département d*Avignon* a soutenu l'Acte public qui est prescrit et déterminé par l'article XXI de la loi aux Elèves des Ecoles centrales qui aspirent au Diplome de Licencié;

Vu le certificat de trois ans d'étude, à lui délivré par les Professeurs de l'Ecole centrale du département du *Departement du Gard* et autres pièces, le tout mentionné dans le susdit procès-verbal,

Avons audit sieur *Gabriel Théodore Francis de Pale Olivier* aux termes dudit article XXI de ladite loi du 22 ventose an 12, et en exécution du jugement consigné audit procès-verbal de ce jourd'hui, délivré le présent Diplome de Licencié, signé de nous, contre-signé par le Secrétaire général de l'Ecole.

Donné à l'Ecole de Droit d'Aix, le *vingt huit* jour de *juillet* mil huit cent *Six*.

N. Pélissier Prof. Supp.

Capitaine Prof.

Alphéran Prof. Supp.
Blonde Prof. de Droit Rom.



Vu par nous Inspecteur général
des Ecoles de Droit,
En absence de M. L. Inspecteur général
Et de M. Le Doyen d'honneur

Raffet membre du conseil de
l'école

Le Secrétaire général,

J. Lambert